

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, **LE JEUDI 27 AVRIL 2017, À 17H**

Ordre du jour

1. Avis de motion – règlement numéro 1180-2017 – fourniture, distribution, économie et tarification de l'eau potable
2. Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – financement de la mise aux normes des installations septiques
3. Acquisition de mobilier
4. Rémunération 2017 – employés étudiants non syndiqués
5. Association des directeurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription
6. Rang de la Deuxième-Chaloupe – réfection de pavage et ponceaux – services professionnels – soumissions – adjudication
7. Réparation et rapiéçage de pavage 2017 – soumissions – adjudication
8. Embauche – journalier manoeuvre remplaçant
9. Personnel étudiant – embauche
10. Camp de jour estival 2017 – cinéma
11. Parc Amable-Chalut – chalet des loisirs – revêtement extérieur
12. Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – réfection de la toiture
13. Musée d'art de Joliette – projet Armand Vaillancourt – partenariat
14. Entente de développement culturel 2018-2019-2020 – renouvellement – autorisation
15. Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription
16. Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – demande d'appui
17. Récupération de carton – location d'un conteneur
18. Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – équipement de sonorisation

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Alain Larue déclare la séance spéciale ouverte à 17 h.

### **Adoption de l'ordre du jour**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

4. Rémunération 2017 – employés étudiants non syndiqués.

1. **Avis de motion – règlement numéro 1180-2017 – fourniture, distribution, économie et tarification de l'eau potable**

220-04-2017

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1180-2017 – fourniture, distribution, économie et tarification de l'eau potable.

2. **Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – financement de la mise aux normes des installations septiques**

221-04-2017

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1178-2017 – financement de la mise aux normes des installations septiques.

3. **Acquisition de mobilier**

222-04-2017

ATTENDU QU'une demande de prix a été adressée à deux fournisseurs pour l'acquisition de mobilier destiné au 132, boulevard Antonio-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir la proposition la plus basse conforme, soit celle de Librairie BuroPLUS Lanaudière et Laurentides au montant de 11 502,63 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement.

4. **Rémunération 2017 – employés étudiants non syndiqués**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

5. **Association des directeurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription**

223-04-2017

Il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Marie-Andrée Breault de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à participer au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec, du 14 au 16 juin 2017;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 519 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

**6. Rang de la Deuxième-Chaloupe – réfection de pavage et ponceaux – services professionnels – soumissions – adjudication**

**224-04-2017**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels dans le cadre des travaux de réfection du pavage et des ponceaux sur une portion du rang de la Deuxième-Chaloupe décrétés au règlement numéro 1176-2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 25 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE retenir la soumission de CLA experts-conseils inc. au prix de 33 917,63 \$, taxes incluses, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1176-2017.

**7. Réparation et rapiéçage de pavage 2017 – soumissions – adjudication**

**225-04-2017**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de réparation et de rapiéçage des rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour la saison 2017;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 25 avril 2017, à savoir :

Marion Asphalte inc.	72 434,25 \$
Bellerose Asphalte inc.	82 782,00 \$

ATTENDU QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 25 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adjuger à Marion Asphalte inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réparation et de rapiéçage des rues de la Ville pour la saison 2017, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 72 434,25 \$, taxes incluses;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

226-04-2017

### 8.           **Embauche – journalier manœuvre remplaçant**

ATTENDU QUE, suite à l'offre d'emploi pour combler un remplacement au poste de journalier manœuvre, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu 40 candidatures, dont sept ont été sélectionnées pour une entrevue;

ATTENDU la recommandation du 7 avril 2017 du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'embaucher monsieur Charles Briand-Gamache à titre d'employé journalier manœuvre remplaçant pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, au salaire fixé à l'échelon 01 de l'échelle « journalier manœuvre » de la convention collective en vigueur.

227-04-2017

### 9.           **Personnel étudiant – embauche**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2017;

ATTENDU la recommandation du 9 mars 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche des animateurs/animatrices au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :

- Emy Bolduc
- Louis-Philippe Labbé
- Robin De Vailly-Lafortune
- Élisabeth-Anne Gauthier
- Bianka Brillon-Baillargeon
- Élisabeth-Anne Gauthier
- Dominique Charrette
- Megghann Fontaine
- Alice Lafleur

D'autoriser l'embauche des accompagnateurs/accompagnatrices au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :

- Kamélie Moreau
- Camille Chaloux

D'autoriser l'embauche de Gabrielle Corbin au poste de surveillante sauveteure à la piscine, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de Nicolas Malo au poste de surveillant de plateaux, au salaire prévu pour ce poste.

228-04-2017

### 10.          **Camp de jour estival 2017 – cinéma**

ATTENDU QUE la tarification du camp de jour et terrain de jeux 2017 a été adoptée aux termes de la résolution numéro 176-03-2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la tarification liée au camp cinéma;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'établir la tarification du camp cinéma offert dans le cadre de la saison estivale 2017 comme suit :

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Camp cinéma</b>	16 insc. X 193 \$ = 3 088 \$	Offert en collaboration avec Festi-Film
2 semaines	Subvention = <u>3 082 \$</u>	
Du 7 au	Total : 6 170 \$	
18 août 2017		Montant forfaitaire = 5 000 \$
		20 \$ /jeune = 320 \$
Min : 14    Max : 24		Gala de fin d'été= 850 \$
		<b>Total : 6 170 \$</b>

**11. Parc Amable-Chalut – chalet des loisirs – revêtement extérieur**

229-04-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection du revêtement extérieur du chalet des loisirs du parc Amable-Chalut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de Acrylique Paquette et frère pour procéder à la réfection du revêtement extérieur du chalet des loisirs du parc Amable-Chalut, le tout selon l'offre de services datée du 28 mars 2017 au montant de 13 500 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement.

**12. Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – réfection de la toiture**

230-04-2017

ATTENDU QUE la réfection de la toiture du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies doit être effectuée dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir les services de Toiture Loyer inc. pour procéder à la réfection de la toiture du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies pour un montant n'excédant pas 12 000 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement.

**13. Musée d'art de Joliette – projet Armand Vaillancourt – partenariat**

**231-04-2017**

ATTENDU l'offre de partenariat présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Musée d'art de Joliette dans le cadre de la participation prochaine du sculpteur, monsieur Armand Vaillancourt, à l'élaboration d'une œuvre monumentale au Musée d'art de Joliette;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies :

- offre l'hébergement à monsieur Vaillancourt au presbytère pour la durée de la création de son œuvre au bénéfice du Musée d'art de Joliette;
- procède à la promotion du projet au Musée lors de la présentation du documentaire qui sera présentée, le 2 mai 2017, au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;
- verse une contribution financière de 3 500 \$, taxes en sus, afin de couvrir les besoins matériels et autres frais liés à la construction de cette œuvre;

QU'en contrepartie, le Musée d'art de Joliette s'engage à promouvoir la Ville à titre de partenaire officiel majeur dudit projet.

**14. Entente de développement culturel 2018-2019-2020 – renouvellement – autorisation**

**232-04-2017**

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec a lieu d'être renouvelée pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit s'y engager à investir annuellement la somme minimale de 25 000 \$ dans la réalisation de projets qui contribueront à rendre les arts et la culture accessibles à la population et à développer le tourisme culturel;

ATTENDU QUE la demande sollicitera un montant apparié de la part du gouvernement du Québec, soit un minimum de 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à investir annuellement la somme minimale de 25 000 \$ pour la réalisation des projets qui feront l'objet de l'entente de développement culturel négociée avec le gouvernement du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020, créant un investissement cumulatif d'un minimum de 150 000 \$;

QUE mesdames Valérie Laforest et Marie-Andrée Breault, respectivement directrice du Service du développement culturel et des communications et directrice générale, soient mandatées afin de procéder aux négociations liées à telle entente;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel.

**15. Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription**

**233-04-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE madame Maude Jutras de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à participer au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra à Montréal, les 24 et 25 mai 2017;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 350 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents.

**16. Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – demande d'appui**

*Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Suzanne Dauphin se retire.*

**234-04-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a choisi les projets qui seront appuyés dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les projets suivants, savoir :

- |                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| • J't'aime encore                  | Marie-Joanne Boucher        |
| • Antigone                         | Olivier Arteau              |
| • Les réveillons de M. Desneiges   | Marc-Antoine Dauphin        |
| • Tournée estivale 2018            | Sinfonia de Lanaudière      |
| • Quatuor en série                 | Quatuor Claudel-Canimex     |
| • Les chanteurs cinématographiques | Radanath Gagnon             |
| • Passeurs d'imaginaire            | Centre culturel de Joliette |

QUE monsieur Alain Larue, maire, soit autorisé à signer les lettres d'entente de chacun des projets appuyés.

**17. Récupération de carton – location d'un conteneur**

**235-04-2017**

ATTENDU QUE la MRC de Joliette propose aux municipalités de louer un conteneur à carton afin d'accommoder les citoyens et citoyennes qui effectuent un déménagement en début de saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, par l'intermédiaire de la MRC de Joliette, loue un conteneur à carton à fente 8 v<sup>3</sup> pour la période du 20 juin au 20 juillet 2017, au prix de 225 \$ qui inclut les frais de livraison, de ramassage, de levées et de location.

**18. Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – équipement de sonorisation**

**236-04-2017**

ATTENDU QUE de l'équipement de sonorisation est nécessaire au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à procéder à une demande de soumissions sur invitation dans le cadre de l'acquisition d'équipement de sonorisation destiné au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies.

**Levée de la séance**

**237-04-2017**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 25.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Alain Larue  
Maire